



## COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION TURPIAL

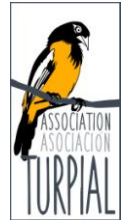
Genève, le 16 mai 2016

### **Restitution des terres en Colombie : un jugement historique de la Cour constitutionnelle donne raison aux familles paysannes de Bellacruz**

**Spoliés de leurs terres, terrorisés et déplacés, en 1996, par les paramilitaires dans un contexte d'une violence atroce, les paysans de Bellacruz, dans le Sud du département du César, viennent de remporter une bataille juridique historique devant la Cour constitutionnelle colombienne. Celle-ci a ordonné à l'entrepreneur millionnaire German Efromovich de restituer 1'200 hectares de terres à cette communauté de petits paysans pauvres. Il s'agit d'un précédent majeur à l'approche de la signature des accords de paix de La Havane, car la question de la restitution des terres sera l'un des plus grands défis de la période post-conflit en Colombie. Cette victoire judiciaire d'une communauté paysanne exceptionnellement combative et courageuse a été obtenue par l'action juridique du CSPP (Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques). Le CSPP est le partenaire colombien de l'association genevoise Turpial et la défense de la communauté de Bellacruz est intégrée dans un projet soutenu financièrement par le Service de Solidarité Internationale du Canton de Genève et la Ville de Meyrin.**

Le 12 mai 2016, la Cour constitutionnelle colombienne a rendu un jugement historique en faveur de la communauté paysanne de Bellacruz, aujourd'hui appelée « Hacienda La Gloria » située dans le sud du département du César. En 1996, 500 familles de petits agriculteurs, alors déjà en lutte pour la reconnaissance de leurs droits, avaient été victimes d'exactions d'une brutalité inouïe et de déplacement forcé perpétrés par des groupes paramilitaires dirigés par le Commandant « Juancho Prada », en collaboration avec des membres de la famille Marulanda Ramirez, un clan puissant jouissant d'une très grande influence politique et économique.

Les magistrats de la Cour constitutionnelle, par une décision prise à 6 contre 1, ont soutenu le projet d'arrêt rédigé et présenté par la Juge constitutionnelle Gloria Estela Ortiz. Les considérants du jugement ne sont pas encore officiellement connus, mais selon les médias colombiens qui y ont eu accès, la Cour reconnaît les droits des paysans déplacés et ordonne à l'Etat colombien de récupérer les terrains litigieux occupés aujourd'hui illégalement par l'entrepreneur milliardaire German Efromovitch, propriétaire de la compagnie aérienne Avianca. La Cour ordonne également à l'Unité de Restitution des terres et au Ministère de la Défense



d'entreprendre les démarches administratives et les études qui permettront la restitution des terres aux paysans.

Comme le souligne Zoraïda Hernandez, avocate de la Fondation Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (CSPP), organisation de défense des droits humains qui a représenté les victimes lors de cette procédure, « il s'agit d'un jugement d'une portée historique qui reconnaît les droits d'une communauté qui lutte avec un immense courage depuis 25 ans pour le droit à la terre et à des conditions de vie dans la dignité. Nous espérons que les institutions compétentes mettront sans délai cette décision à exécution et que German Efromovich rendra les terres afin que celles-ci puissent être réattribuées ».

Les paysans déplacés espèrent à présent que la décision soit promptement suivie d'effets et que de nouvelles violences ne seront pas commises à leur encontre. Actuellement les menaces, attentats et assassinats de paysans luttant pour la restitution des terres se sont multipliés dans le pays. L'un des représentants des victimes, Adelfo Segundo Rodriguez Barriagua, affirme : « Nous sommes immensément heureux car l'espoir vient de renaître pour nous qui avons nourri l'aspiration pendant toutes ces années de récupérer nos terres. Nous espérons que cette décision sera réellement appliquée au plus vite. Nous lançons un appel au soutien pour être accompagnés et protégés de façon à pouvoir retourner sur nos terres dans des conditions de sécurité pour la communauté ». Ce leader paysan a également chaleureusement remercié les organisations qui ont été présentes aux côtés de la communauté tout au long de ces années et qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à cette victoire.

Le CSPP, dans son communiqué du 13 mai 2016, conclut comme suit :

« La Cour Constitutionnelle reconnaît la légitimité des revendications des familles déplacées, alors que celles-ci ont été systématiquement l'objet de stigmatisations, de persécutions et de menaces de la part de la police, de l'armée nationale, des propriétaires terriens et de l'Etat colombien.

Nous espérons que ce jugement sera immédiatement mis en application et que ces 1'200 hectares de terres seront rendus aux paysans du Sud du César. Nous appelons le gouvernement national, les organisations de défense des droits humains et les mouvements sociaux à renforcer les actions visant au retour des paysans et à empêcher de futures représailles de la part de groupes paramilitaires.

La Fondation CSPP remercie enfin l'Association genevoise Turpial, le Canton de Genève et la Ville de Meyrin pour le soutien prodigué au cours des dernières années en faveur de la défense de cette communauté et d'autres paysans déplacés par la violence en Colombie ».

Association Turpial

Pour toute information : [www.turpial.ch](http://www.turpial.ch)  
Contact : [association.turpial@gmail.com](mailto:association.turpial@gmail.com)